

SÉNAT DE BELGIQUE.**SESSION DE 1871-1872.****Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère des Finances des exercices 1871 et 1872 et au Budget des Non-Valeurs et des Remboursements de 1871.***(Voir les Nos 85 et 105 de la Chambre des Représentants.)***LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits supplémentaires sont alloués au Ministère des Finances, jusqu'à concurrence de cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-six francs trente-huit centimes (154.566-58), savoir :

N° D'ORDRE.	NATURE DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES auxquels les crédits sont rattachés.	
				1871.	1872.
	AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.				
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.</i>			Fr. c.	Fr. c.
1	Matériel, exercice 1870	VIII	41	1,342 36	»
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
2	Frais de procédure et honoraires, exercices (1866— 156 » 1867— 454 77 1868—1,510 98 1869—1,254 70 1870—1,640 70)	—	42	5,017 15	»
3	Matériel, exercice 1870	—	43	7,366 54	»
4	Dépenses du Domaine, exercices (1866— 225 85 1867— 313 20 1868— 662 25 1869— 470 24 1870— 150 »)	—	44	1,821 54	»
5	Id. id. 1871.	IV	32	419,062 62	»

(2)

N ^o D'ORDRE.	NATURE DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES auxquels les crédits sont rattachés.	
				1871.	1872.
				Fr. c.	Fr. c.
6	Frais d'amélioration et d'entretien d'une route destinée à faciliter l'exploitation d'une propriété de l'État, exercice 1869	VIII	43	618 37	»
7	Traitements des directeurs et agents du Trésor	II	11	»	6,500 »
8	Exercice 1870. — Montant d'un état de poursuites à payer par l'État	VIII	42	67 30	»
9	Frais d'adjudication de papier pour bulletins d'élection.	VI ^{bis}	46	9,419 »	»
10	Somme due à la commune de Laeken à titre de taxe sur les égouts.	IV	44	3,278 »	»
	AU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.				
11	Restitutions de fermages, de droits de succession, de droits et amendes d'enregistrement, exercices	III	12	173 50	»
				147,866 38	6,500 »
	TOTAL			154,366 38	

ART. 2.

Ces crédits seront couverts par les ressources ordinaires des exercices 1871 et 1872.

Bruxelles, le 20 mars 1872.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS.
HAGEMANS.*